ORGANISATION MONDIALE

DU COMMERCE

G/TBT/N/CHN/210 12 juin 2006

(06-2805)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

- 1. Membre de l'Accord adressant la notification: <u>RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):
- 2. Organisme responsable: Administration nationale de la protection de l'environnement (SEPA)

Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de téléfax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:

- 3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [], 5.7.1 [], autres:
- 4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant):

 Nouvelles substances chimiques non encore produites ou utilisées sur le territoire de la République populaire de Chine
- 5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: Measures on the Environmental Management of New Chemical Substances (Order of SEPA, No. 17, 2003) (Mesures relatives à la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques (Décision n° 17 de 2003 de la SEPA)) 9 pages, en chinois
- **6. Teneur:** Procédures de demande et d'enregistrement applicables aux nouvelles substances chimiques avant leur production et leur importation. Le requérant devra fournir à la SEPA les données toxicologiques et de sécurité se rapportant aux substances faisant l'objet des demandes
- 7. Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Protection de la santé des personnes ainsi que de l'environnement
- 8. Documents pertinents: The Guidelines for the Testing of Chemicals (Directives pour l'essai des substances chimiques) (HJ/T153-2004), The Guidelines for the Hazard Evaluation of New Chemical Substances (Directives pour l'évaluation des risques liés aux nouvelles substances chimiques) (HJ/T154-2004) et The Guidelines for Chemical Testing Good Laboratory Practices (Directives concernant les bonnes pratiques de laboratoire en matière d'essai de substances chimiques) (HJ/T155-2004)
- 9. Date projetée pour l'adoption: 1^{er} avril 2003 Date projetée pour l'entrée en vigueur: 15 octobre 2003

- **10. Date limite pour la présentation des observations:** 60 jours après distribution par le Secrétariat de l'OMC
- 11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse, numéros de téléphone et de téléfax, et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:

Téléphone: (+86) 10 82260618 Fax: (+86) 10 82262448

Courrier électronique: <u>tbt@aqsiq, gov.cn</u>

Web. http://www.crc-sepa.org.cn/newchem/cnewchem.htm